

Elle a été alors lue par le greffier, et elle est comme suit :

OTTAWA, 29 avril 1891.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la Salle du Sénat pour ouvrir la session du parlement, jeudi, le 30 courant, à trois heures.

J'ai l'honneur d'être monsieur,

Votre obéissant serviteur,

CHARLES COLVILLE, major,

*Secrétaire du Gouverneur général.*

A l'honorable

Président du Sénat.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le Très-Honorable FREDERICK ARTHUR STANLEY, Baron Stanley de Preston, dans le comté de Lancaster, dans la pairie de la Grande-Bretagne; Chevalier Grand-Croix de l'Ordre très-honorable du Bain, Gouverneur-Général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc., étant assis dans le fauteuil sur le trône,

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre " *que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans cette Chambre.*"

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur;

L'honorable Peter White a dit :

Qu'il plaise à Votre Excellence :

La Chambre des Communes m'a élu son Orateur, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.

Si dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive jamais de tomber en erreur, je prie que la faute me soit imputée, et non aux Communes, dont je suis le serviteur et, qui, afin de remplir leurs devoirs envers leur Reine et leur pays, réclament respectueusement par ma bouche, tous leurs droits et privilèges incontestés, demandant spécialement qu'elles puissent avoir liberté de parole dans leurs débats, accès auprès de la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et que leurs délibérations reçoivent de Votre Excellence l'interprétation la plus favorable.

L'honorable Président de cette Chambre a alors dit :

M. l'Orateur, j'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur général, de vous déclarer qu'elle a une confiance entière en la fidélité et l'attachement des Communes à la personne de Sa Majesté et à son gouvernement; et ne doutant point que leurs délibérations ne soient conduites avec sagesse, modération et prudence, Elle accorde, et en toute occasion Elle reconnaîtra et permettra l'exercice de leurs privilèges constitutionnels.

J'ai aussi ordre de vous assurer que les Communes auront un facile accès auprès de Son Excellence en tout temps et que leurs délibérations ainsi que vos paroles et vos actes, recevront toujours de Sa part l'interprétation la plus favorable.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours aux deux Chambres suivant:—

*Honorables Messieurs du Sénat,*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Je suis heureux de saluer votre entrée en fonctions à cette première session d'un nouveau parlement, qui, j'en ai l'espoir, sera remarquable par la sagesse de vos délibérations et par les mesures qui seront adoptées pour le progrès et le développement du Dominion.

Cette saison, où vous vous réunissez, s'est annoncée favorablement pour les affaires dans le pays. Espérons que les travaux du peuple produiront des résultats satisfaisants, et que les grandes ressources du sol et de la mer en Canada continueront à récompenser les labeurs et l'industrie de ses habitants.

Mes aviseurs se sont prévalus des occasions qui se sont présentées vers la fin de l'année dernière pour appeler l'attention du gouvernement des États-Unis sur le désir qui anime le gouvernement du Canada de voir se réunir les efforts des deux administrations pour promouvoir et développer le commerce entre la République et le Dominion, et de voir se régler amicalement les questions internationales actuellement en litige entre les deux pays. Je suis heureux de dire que ces représentations nous ont obtenu l'assurance qu'en octobre prochain le gouvernement des États-Unis sera prêt à conférer avec le nôtre en vue de résoudre favorablement ces importantes questions. Les documents s'y rapportant seront mis devant vous. Dans les circonstances, et dans l'espoir que la conférence proposée aboutira à des arrangements favorables aux deux pays, vous serez appelés à considérer l'urgence qu'il y a de prolonger, pendant cette saison, les principales dispositions du protocole annexé au traité de Washington, 1888, connu comme le *Modus vivendi*.

Une tendance s'étant manifestée en Angleterre d'imposer aux navires qui font le transport du bétail des conditions de sûreté pour la vie des animaux et de protection contre les mauvais traitements, une enquête minutieuse a été faite sur cette question, en rapport avec le Canada. Cette enquête vous sera soumise. Bien que je constate avec plaisir que nos exportateurs sont à l'abri de reproches à ce sujet, votre attention sera appelée sur une mesure qui enlèvera, pour l'avenir, toute crainte d'abus dans une branche aussi considérable de notre commerce.

La mise en force prochaine du statut impérial qui a rapport aux cours de vice-amirauté de l'Empire, rend nécessaire la révision des lois en force au Canada, concernant les cours ayant juridiction maritime; et une mesure vous sera proposée pour la réorganisation de ces tribunaux.

Un code des lois criminelles a été préparé, en vue de simplifier et d'améliorer notre jurisprudence, et vous serez priés d'y donner votre meilleure attention.

Des mesures vous seront aussi soumises au sujet des rivages et de l'obstruction des eaux navigables du Dominion. Vous aurez de plus à considérer les amendements qui seront proposés aux actes relatifs aux Territoires du Nord-Ouest, à l'acte de la cour de l'Échiquier et aux actes concernant les marques de commerce.

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Les comptes publics pour la dernière année fiscale vous seront soumis. Le revenu, après avoir couvert les fins auxquelles vous l'aviez destiné, a donné un surplus pour les travaux que vous aviez désignés comme devant être chargés au compte du capital et de la dépense.

Les estimés pour la prochaine année fiscale vous seront bientôt soumis.

*Honorables messsieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Je prie la Providence d'éclairer vos délibérations dans l'étude de toutes ces importantes questions et dans l'exécution des devoirs qui vous incombent. Fasse le ciel que votre sagesse et votre patriotisme puissent assurer la prospérité du Dominion et augmenter de toutes manières le bien-être de ses populations.

Il a plu à Son Excellence de se retirer et la Chambre des Communes s'est retirée.

L'honorable M. Abbott a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte concernant les chemins de fer."

Le dit bill a été lu la première fois.